

L'INTERVIEW

MARIE-THÉRÈSE FRANÇOIS-PONCET

> DANS UNE PÉRIODE AUSSI DURE ET DÉCISIVE QUE CELLE QUE NOUS VIVONS, LA PAROLE POLITIQUE IMPORTE ENCORE PLUS QU'HIER. DEPUIS SA « RENCONTRE » AVEC LES MUSIQUES ACTUELLES EN 1990 EN TANT QU'AJOINTE À LA CULTURE D'AGEN, MARIE-THÉRÈSE FRANÇOIS-PONCET L'A TOUJOURS UTILISÉE POUR DÉFENDRE DES VALEURS QUI LUI SONT CHÈRES ET À PARTIR DESQUELLES L'ACTION POLITIQUE EST POSSIBLE ET AJUSTÉE. LE FLORIDA EN FUT UN EXEMPLE. QUELLE ANALYSE FAIT-ELLE SUR LA SOCIÉTÉ, LES POLITIQUES CULTURELLES, LE RÔLE DES ÉLUS, LA PLACE DES MUSIQUES ACTUELLES ? **Propos recueillis par Richard Franco**

Que pensez-vous de la situation « figée » de la société dans laquelle nous vivons ?

N'y aurait-il pas plutôt confrontation entre la « réalité d'aujourd'hui », que nul ne peut contester, et une « réalité française » qui est la manière dont nous prenons la première en compte ? N'y a-t-il pas, aujourd'hui, une nouvelle manière de se construire individuellement, avec un accès à un champ infini de connaissances, de pouvoir communiquer, provoquant une représentation du monde et de la culture autres ? C'est aussi, et toute l'Europe en prend conscience, l'explosion de l'espace urbain : en 2020, 3 habitants sur 4 vivront dans des villes de plus de 100.000 habitants, des métropoles dépasseront les 500.000. Autre manière de vivre ensemble, dans un monde dont les frontières disparaissent plus qu'ailleurs.

Et il y a une « réalité française » : une société éclatée et cloisonnée avec une forme d'incompréhension à l'égard des nouvelles générations, un espace urbain mal maîtrisé. Le chômage, les échecs scolaires, les violences urbaines, l'enfermement des quartiers en sont des signes parmi d'autres. Plus qu'ailleurs. Les politiques culturelles ont leur part de responsabilité.

Comment les élus affrontent-ils cette « réalité française » ?

Nous sommes au lendemain d'élections régionales qui ont connu une forte abstention, 70 % dans certains quartiers. Mais sachons relativiser. Les élus régionaux sont des élus choisis dans une logique de parti, ils siègent « loin », dans une métropole régionale. Tout autre est l'élu municipal, le maire qui est un élu de proximité. Mais attention ! Dans un espace urbain grandissant et complexe, la gestion administrative prend souvent le pas sur une approche qui se devrait de rester politique, c'est-à-dire humaine.

Qu'est ce qui a changé ou pas dans les politiques culturelles des trente dernières années ?

Le messianisme étatique de Malraux, qui a eu toute sa raison d'être, semble encore soutenir la philosophie d'action d'une France dont on dit qu'elle serait avec la Corée du Sud et le Japon un des grands pays « étatiques » du monde, avec un certain nombrilisme et une certaine dose d'autosatisfaction, comme le fait remarquer l'une de nos Ambassadeurs. La France a mis en place des équipements culturels nombreux, de qualité, dont l'organisation est devenue complexe, sorte de millefeuilles administratif ou corporatiste, cloisonné, pour lequel une baisse de crédits et d'effectifs se révèle dramatique.

Le ministère de la Culture à travers la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques, *NDLR*), par l'intitulé même de ses directions - industries, patrimoine et création - semble oublier qu'il est d'abord l'autorité politique d'administrations. Et pourtant, nous sommes au lendemain d'un rapport publié fin 2009 par ce même ministère sur les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique, montrant que ceux qui s'intéressent à la culture offerte par nos institutions forment un groupe de plus en plus « distinct et homogène ». Sans doute s'agit-il moins du repli des institutions sur elles-mêmes que des réactions d'une société en profonde et rapide évolution devant l'institution qui a des rigidités. Attention à ce déficit démocratique !

Où en sont les élus à la culture ?

Quel est d'abord l'engagement financier sur le plan culturel des collectivités ? Pour les villes de plus de 10.000 habitants, il s'élève à 4,4 milliards d'euros (+ 88 millions pour les intercommunalités), pour les Régions, à 643 millions et pour les Départements, qui ont en charge la lecture publique et le patrimoine, à 1,3 milliards. Ce sont donc les élus municipaux, élus de proximité pour lesquels la culture représente de 10 à 20 % du budget, qui se trouvent face à une demande qui a changé de nature et à laquelle ils savent - s'ils veulent bien le voir - n'apporter qu'une réponse limitée. La tentation est alors forte de faire du nombre : des concerts gratuits, de l'événementiel, des festivals... Est-ce vraiment la réponse attendue ?

C'est une situation difficile. Si, dans une grande métropole, on peut se permettre une politique de prestige, impossible pour une ville moyenne. D'ailleurs, combien de temps, aujourd'hui, où la modernité est portée par la société, où la culture devrait être le ciment d'une population diverse, peut-on l'oublier ?

Vous êtes encore - et ce, depuis 20 ans - la référence en matière de politique publique dans le domaine des musiques actuelles. Pourquoi cette position flatteuse pour vous, mais lourde de vide qui en dit long ?

Le *Florida* d'Agen a été un projet politique. Nous voulions essayer de sortir des publics « convenus » de nos institutions et ouvrir à d'autres formes

d'expression comme le rock, la chanson... La faveur dont elles jouissaient nous était connue. Autour de la pratique de ces musiques, en cherchant à intéresser en particulier les générations qui montent, la municipalité va donc créer en centre-ville un équipement spécifique (il ouvrira en 1993, *NDLR*) avec cinq studios de répétition et une salle de diffusion, doté d'un budget de fonctionnement comparable à celui des institutions classiques, en gestion associative. Pour financer son fonctionnement, des choix seront nécessaires. Il sera donc mis un terme aux classes d'horaires aménagés de l'École Nationale de Musique concernant une petite centaine d'élèves ; une économie qui peut être chiffrée aujourd'hui, pour une ville moyenne, de l'ordre de 300.000 euros. La subvention de la Ville d'Agen au *Florida*, en 2010, avoisine les 200.000 euros.

Le ministère, qui avait pourtant contribué au projet, ne suivra pas cette voie. La crainte que suscitent ces musiques sera la plus forte : elles ne font pas partie du « *champ établi de la culture* », disait le ministre Aillagon. En revanche, seront prises en compte par le ministère la diffusion et la production, en aidant à l'implantation de grandes salles. Et il va par ailleurs « labelliser » des lieux. L'apport du ministère en 2010 pour 140 salles labellisées est de 8 millions d'euros (équivalent à l'apport d'argent public pour « le 104 » à Paris). Dans la foulée seront créés dans l'enseignement spécialisé de la musique des diplômes.

Si les collectivités territoriales prennent le relais face à des initiatives associatives, les projets que les communes financeront seront le plus souvent destinés à la diffusion, équipements importants en périphérie des villes.

« La tentation est alors forte de faire du nombre : des concerts gratuits, de l'événementiel, des festivals... Est-ce vraiment la réponse attendue ? »



e.d.r.

L'INTERVIEW

Pourquoi un tel blocage ?

Ces musiques font peur, même si elles sont écoutées et pratiquées par tous. Viennent, ensuite, les blocages qui résultent du système existant. C'est pourquoi il appartient à ceux qui ont le pouvoir politique de développer une action.

Et aujourd'hui, y a-t-il un avenir pour les politiques des musiques actuelles ?

Nous sommes en crise. Mais en chinois, crise s'écrit avec deux signes : « danger » et « opportunité ». Il y a « danger » en période de disette financière de voir récupérer, en particulier par les scènes nationales, les salles de musiques actuelles. Je dirai alors aux élus attention ! en leur racontant une anecdote. En 2001, à la veille des élections municipales, nous décidons à Agen de faire une étude d'opinion pour savoir comment les citoyens réagissaient aux nombreux projets réalisés dans la ville. *Le Florida* rencontrait alors l'hostilité conjuguée d'élus, de l'administration municipale, de l'inspection académique, des professeurs d'écoles de musique, du Front National... et beaucoup d'autres autour de nous. *Le Florida* va en sortir « plébiscité » ! Quel décalage ! Coiffer aujourd'hui les salles de musiques actuelles par le système établi peut amener à des réactions et à un ressenti profondément négatifs pour les raisons citées précédemment.

« Coiffer aujourd'hui les salles de musiques actuelles par le système établi peut amener à des réactions et à un ressenti profondément négatifs »

Mais il y a aussi de réelles opportunités ?

Il y a urgence, quand il y a le déficit démocratique de notre culture que nous connaissons en France. Mais le paysage semble s'être ouvert. Grâce à des fédérations comme la Fedurok (Fédération de salles de musiques actuelles, *NDLR*) ou la FSJ (Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées, *NDLR*), il y a une prise de conscience de la part des collectivités publiques, y compris le ministère, qui se sont mis d'accord sur un schéma de structuration et de mutualisation prenant en compte les spécificités des territoires. « Le Solima »⁽¹⁾ est un premier pas de reconnaissance publique de la spécificité de ces musiques.

Par ailleurs, sont lancées à l'initiative des Conseils Régionaux, des concertations régionales. La responsabilité, le chef de file, doit demeurer, toutefois, l'élu de proximité - élu des villes et d'agglomération - parce qu'il s'agit d'un projet adapté qu'il faut construire « avec » des interlocuteurs et qui sera « autre », c'est-à-dire hors du champ établi des secteurs classiques, mais traité avec la même

considération. Compte tenu de la faiblesse de notre éducation artistique, de ce qu'elle repose sur le principe traditionnel de la « transmission des savoirs », la mise à disposition d'outils de travail, de studios de répétition, est capitale. L'accompagnement des collectivités extérieures, en particulier la Région, peut se révéler déterminant.

Quels mots d'ordre donneriez-vous aux acteurs de ces musiques ?

Qu'ils ne se laissent pas enfermer dans le système et n'oublient pas que l'argent public se doit de rendre « un service public », c'est-à-dire s'adresser à tous.

Et à Frédéric Mitterrand ?

Présomptueux, de ma part. Qu'en France, il représente l'autorité politique. À lui d'engager des réformes ou l'esprit de ces réformes. Aujourd'hui, l'influence d'un pays, sa capacité de modernisation, sa créativité - prélude à la Création qui est autre chose que production - appellent une vision démocratique. Plus de liberté de gestion au risque de dérapages ou d'erreurs en comptant sur la vigilance des DRAC. Ces musiques représentent un domaine privilégié. Les projets peuvent se décliner sur tous les champs de l'action culturelle, de l'éducation à la création. Dans un monde où 60 % de ceux qui parlent français ne sont pas des Français, quel véhicule face aux musiques anglo-saxonnes pourraient-elle représenter ?

(1) Schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles. Cf. encadré page 19 du présent numéro.